

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS	<p>Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.</p> <p>La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.</p> <p>La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.</p>		
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE	<p>Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.</p>		
7 – Ligne à 3 points	<p>Ligne à 3 points à 6,75 m</p>		
8 – Horaires des rencontres	<p>L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20h00</p>		
	<p>Par défaut de demande des clubs, les rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00 aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.</p> <p>Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).</p> <p>Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.</p>		
9 – Système de l'épreuve	<p>Première phase : Saison régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 avec un exempt par secteur seront établies sur le ranking de la saison passée. <p>En fonction du classement final de cette phase,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place seront qualifiées dans la poule d'accession (du secteur) ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} place seront qualifiées pour la poule de maintien (du secteur) <p>Deuxième phase : Poules d'Accession et de Maintien</p> <p>Poule d'accession : (par secteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une poule de 8 équipes se jouera en aller/retour avec les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes s'étant déjà jouées. ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie <p>Poule de maintien : (par secteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une poule de 6 équipes se jouera en aller/retour avec les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes s'étant déjà jouées. <p>Troisième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule d'accession sont qualifiées pour cette phase (cf. article 11) 	<p>Première phase : Saison régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules géographiques de 12 équipes en rencontre Aller/Retour <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour cette phase (cf. article 11) 	<p>Première phase : Saison régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules géographiques de 12 équipes en rencontre Aller/Retour <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour cette phase ✓ Les équipes 1^{ères} joueront la finale pour le titre (cf. article 11) ✓ Les équipes 2^{èmes} joueront la finale d'accession (cf. article 12).
10 – Classement final de chaque secteur	<p>Un classement final de chaque secteur sera établi de la 1^{ère} à la 13^{ème} ou 14^{ème} place en supprimant les équipes « Espoirs » du classement général.</p>		

	Les articles suivants font référence à ce classement pour les phases finales et les descentes.		
--	--	--	--

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
11 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accèsion du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>– Demi-finales Aller : 2^{ème} Accèsion MED contre 1^{ère} Accèsion PYR 2^{ème} Accèsion PYR contre 1^{ère} Accèsion MED</p> <p>– Demi-finales Retour : 1^{ère} Accèsion PYR contre 2^{ème} Accèsion MED 1^{ère} Accèsion MED contre 2^{ème} Accèsion PYR</p> <p>✓ FINALE sur terrain désigné : Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule se qualifient pour cette phase finale.</p> <p>Ces équipes participeront aux demi-finales du championnat. Les oppositions des demi-finales seront déterminées par un classement sous la méthode du ranking.</p> <p>– Demi-finales Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{ère} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking</p> <p>– Demi-finales Retour : 1^{ère} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking</p> <p>Sur un autre week-end et sur un terrain désigné par la Commission Compétitions, les deux équipes vainqueurs des demi-finales participeront à la finale régionale.</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ FINALE sur terrain désigné : Lors d'un week-end désigné entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>
12 – Phase finale pour l'accèsion			<p>Les équipes terminant 2^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ FINALE sur terrain désigné : Lors d'un week-end désigné entre les deux équipes qualifiées</p>
13 – Descentes supplémentaires	Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 d'une ou plusieurs équipes issues de notre région, la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.		
14 – Montée en division supérieure	<p>Les équipes classées 1^{ères} des poules d'accèsion de la deuxième phase accèdent à la NM3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant : 1/ Champion Occitanie, puis 2/ Finaliste, puis 3/ 2^{ème} de la poule du Champion et enfin 4/ 2^{ème} de l'autre poule.</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.</p>	<p>Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule à l'issue de la saison régulière accèdent en Régionale 2 pour la saison suivante</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accèsion accèdent à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p>
15 – Descente en division inférieure	Les équipes classées de la 4 ^{èmes} à 6 ^{èmes} (et 3 ^{ème} si présence d'une équipe espoir) de la poule de maintien de la deuxième phase descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.	Poules PYRENEES	Poules MEDITERRANEE
		Les équipes finissant 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de leur poule descendent en Régionale 3	<p>Les équipes finissant de la 7^{ème} à la 12^{ème} place descendent en Régionale 3.</p> <p>Il sera établi un ranking entre les deux équipes finissant 6^{ème} de leur poule, la moins bien classée descend en Régionale 3.</p>

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3																																																																					
16 – Repêchage	Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL. Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE																																																																							
	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR - 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 24 équipes pour les poules PYRENEES dont une équipe ESPOIR - 12 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 32 équipes pour les poules PYRENEES - 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE																																																																					
17 – Qualifications et licences	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PRE-NATIONALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td colspan="2">Socle de type 1 ou Extension T ou AST (hors CTC)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Extension joueur compétition</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Licence AST CTC</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Socle de type 2</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange ON</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.</p> <p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p> <p>Rappel – Article 432.2.2 : Tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales en championnat de France doit adresser sa demande de licence au plus tard le 30 novembre de la saison en cours (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.</p>	PRE-NATIONALE				Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Socle de type 1 ou Extension T ou AST (hors CTC)		3	Licence ASP		0	Extension joueur compétition		Sans limite	Licence AST CTC		5	Socle de type 2		0		Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite		Vert VT	Sans limite		Jaune JN	2	1	Orange ON	0	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">REGIONALE 2 / REGIONALE 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td>10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td colspan="2">Socle de type 1 ou Socle de type 2 ou Extension T ou AST (hors CTC)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Extension joueur compétition</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Licence AST CTC</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN/JH</td> <td colspan="2">5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH</td> </tr> <tr> <td>Orange ON/OH</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>	REGIONALE 2 / REGIONALE 3			Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum	Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Socle de type 1 ou Socle de type 2 ou Extension T ou AST (hors CTC)		3	Licence ASP		0	Extension joueur compétition		Sans limite	Licence AST CTC		5	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite		Vert VT	Sans limite		Jaune JN/JH	5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH		Orange ON/OH		
PRE-NATIONALE																																																																								
Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum																																																																						
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Socle de type 1 ou Extension T ou AST (hors CTC)		3																																																																					
	Licence ASP		0																																																																					
	Extension joueur compétition		Sans limite																																																																					
	Licence AST CTC		5																																																																					
Socle de type 2		0																																																																						
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																																																																						
	Vert VT	Sans limite																																																																						
	Jaune JN	2	1																																																																					
	Orange ON	0	1																																																																					
REGIONALE 2 / REGIONALE 3																																																																								
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum																																																																						
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Socle de type 1 ou Socle de type 2 ou Extension T ou AST (hors CTC)		3																																																																					
	Licence ASP		0																																																																					
	Extension joueur compétition		Sans limite																																																																					
	Licence AST CTC		5																																																																					
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																																																																						
	Vert VT	Sans limite																																																																						
	Jaune JN/JH	5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH																																																																						
	Orange ON/OH																																																																							
18 – Chronomètre des tirs	<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</p>																																																																							
	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE		GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE																																																																					

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
19 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		
20 – Statut des Techniciens	Se reporter au texte « Statut Régional des Techniciens » de la saison en cours		
	Pour rappel :		
	Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : CQP TSBB	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas d'ent. Adjoint) Diplôme minimal : Présentiel 1 du CQP TSBB	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas d'ent. Adjoint) Diplôme minimal : Présentiel 1 du CQP TSBB
21 – Salle	Classement : H2	Classement : H1	
22 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		
23 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.		
24 – Règlement Financier Participation financière des clubs	24.1 – Droit d'engagement : Les clubs participant aux Championnats sont tenus de verser un droit d'engagement (cf. annexe aux dispositions financières).		
	24.2 – Droits financiers complémentaires : forfait financier régional par rencontre L'équipe organisatrice sera tenue d'assurer à la Ligue une somme forfaitaire (cf. dispositions financières) appelée forfait financier régional par rencontre . Le règlement du forfait financier régional par rencontre sera effectué par l'équipe organisatrice selon les modalités figurant dans les dispositions financières. Il devra obligatoirement être effectué par virement bancaire ou par prélèvement bancaire. En aucun cas il ne pourra l'être par traite ou autre effet de commerce. Dans tous les cas où une équipe demande la présence d'un délégué régional, les frais de déplacement, repas et d'hébergement éventuels sont à régler par le demandeur. Les forfaits financiers régionaux des deuxième et/ou troisième phase seront facturés par la Ligue, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières).		
	24.3 – Frais de déplacement de l'équipe visiteuse : Quels que soient le trajet, la classe, l'horaire ou le mode de transport utilisé, les frais de déplacement restent entièrement à la charge de l'équipe visiteuse qui ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement.		
	24.4 – Frais des officiels : Le règlement des frais des officiels sera fait par la Ligue avec les forfaits régionaux versés par les clubs.		
	24.5 – Cas particulier : FORFAIT Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le club concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale des Compétitions. Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.		
	24.6 – Cas particulier : RENCONTRES A JOUER OU A REJOUER Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (collectif à concurrence de 13 personnes, forfait régional, frais des officiels, ...).		
	24.7 – Sanctions à la non-participation financière : Si un club ne verse pas à la Ligue le montant des frais liés à la participation de son équipe à la date d'échéance, il lui sera infligé une pénalité financière (cf. dispositions financières).		
25 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.		